



CABINET

N° 0001 /MCM-CAB.24

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

L'opinion nationale a été alertée depuis quelques jours par la mise en ligne d'une vidéo, devenue virale, révélant des actes inciviques qui auraient été commis dans l'enceinte du Lycée Technique du 5 Février 1979.

Les actes inciviques ainsi révélés, se caractérisant par un outrage public au symbole de la République qu'est le drapeau national, étant constitutifs d'un trouble à l'ordre public, une information judiciaire a été immédiatement ouverte par M. le Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville.

A ce stade, seize (16) élèves impliqués dans ces actes ont été identifiés. Treize (13) d'entre eux ont d'ores et déjà été interpellés et mis à la disposition des services d'enquête.

Compte tenu de la gravité des actes commis, le Gouvernement annonce les décisions suivantes :

- La suspension des cours et la fermeture du Lycée du 5 Février 1979, à compter du 12 février 2024 et ce jusqu'à nouvel ordre ;

- La suspension immédiate des équipes de maîtrise de chacune des deux entités composant le Lycée technique du 5 Février 1979, à savoir le lycée technique industriel et le lycée technique commercial.

Ces premières décisions seront accompagnées, selon l'évolution des investigations, de toutes mesures devant permettre aux protagonistes ayant participé à ces actes d'en comprendre la gravité.

Fait à Brazzaville, le 09 février 2024

Pour le Gouvernement :

Le Ministre de la Communication et des Médias,
Pointe à Piton du Gouvernement



Thierry Ezin MOUNGALLA/-